



PARE FLAMME

contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:16/10/2015 Date de révision:16/10/2015

Remplace la fiche:09/01/2015

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)
Nom commercial : PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)
Nom IUPAC : techniquement pas possible en suivant les règles de l'UICPA
Numéro index : 610-130-5
n° CAS : 436083-99-7
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457644-32
Code du produit : 528290
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Pare Flamme- Application en tant qu'isolation thermique, écrans thermiques, joints d'étanchéité et joints de dilatation dans les fours industriels, étuves, chaudières et autres équipements de traitement thermique dans les industries automobiles et, aérospatiales, ainsi que comme systèmes de protection incendie et murs coupe-feu. (Veuillez vous reporter aux fiches de données techniques spécifiques pour plus d'informations).
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents isolants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VIRAX SAS

39, quai Marne
CS 40197
51206 EPERNAY Cedex

Tel: +33 (0)3 26 59 56 56 - Fax:+33 (0)3 26 59 56 60

Contact: hse@virax.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA/INRS (24h/24)		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé - La substance est exonérée de classification selon la note Q décrite dans le règlement CLP

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucun marquage en application du règlement

Les fibres contenues dans ce produit sont donc sans aucune classification et ne nécessitent pas d'étiquetage d'après la Réglementation CLP

Fermeture de sécurité pour enfants : Non

Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la : Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et du système respiratoire.

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Remarques	: Note Q : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance remplit une des conditions suivantes: — un essai de biopersistance à court terme par inhalation a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 10 jours; ou — un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours; ou — un essai intrapéritonéal approprié n'a révélé aucun signe d'un excès de cancérigénicité; ou — un essai approprié à long terme par inhalation a révélé une absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplastiques
Type de substance	: UVCB
Nom	: AES wool (synthetic ,Fibres de silicate alcalino-terreux)
n° CAS	: 436083-99-7
Numéro index	: 610-130-5

Nom	Identificateur de produit	%
AES wool (synthetic ,Fibres de silicate alcalino-terreux) COMPOSITION un silicate alcalino-terreux (AES)*contenant de 70 à 80% de SiO ₂ et de 18 à 27% de MgO Définition de AES : se compose de silice (50-82% par poids), calcium et magnésium (18-43% par poids), alumine, titane et zirconium (moins de 6% par poids) et des traces d'oxides.	(n° CAS) 436083-99-7 (Numéro index) 610-130-5 (N° REACH) 01-2119457644-32	100

Textes des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins généraux	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Ne pas frotter, ni gratter la peau ayant subi le contact.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Ne pas se frotter les yeux.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.
- Mesures antipoussières : Dégagement de poussières:se tenir du côté d'où vient le vent.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone mais Eviter l'exposition au vent. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer. Empêcher toute propagation dans les égouts. EVITER LA DISPERSION DE POUSSIÈRE. Humidifier le solide répandu avec de l'eau ou le recouvrir avec de la mousse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.
- Procédés de nettoyage : Empêcher la dispersion en humidifiant avec de l'eau ou de la mousse. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer. Réduire à un minimum la production de poussières. Ramasser les fragments et utiliser un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité (HEPA).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Assurer une ventilation d'air appropriée. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles à date de la réalisation de ce document.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Une extraction locale est nécessaire au point d'émission des poussières. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, manipuler ou mettre en œuvre.
- Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de protection - sélection du matériau	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié. Aspirer le gros de la fibre sur les vêtements de travail avant de les ôter (utiliser notamment un aspirateur et non de l'air comprimé).
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié. (FFP2). Utiliser un respirateur avec masque complet choisi en conformité avec EN 529
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Fibreux.
Couleur	: blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 1200 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,6
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucun connu.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

DIAMETRE GÉOMÉTRIQUE MOYEN DE LA LONGUEUR PONDÉRÉE DES FIBRES CONTENUES DANS LE PRODUIT 1,9 - 6 µm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 16.

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. les fibres minérales artificielles, de même que certaines fibres naturelles, peuvent provoquer une irritation bénigne avec démangeaison ou, rarement, chez certaines personnes sensibles, une légère rougeur. Contrairement à d'autres réactions irritantes, celle-ci n'est le résultat ni d'une allergie, ni d'une interaction chimique avec la peau, mais est causée par des effets mécaniques temporaires.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT) (436083-99-7)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT) (436083-99-7)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 02 99 - déchets non spécifiés ailleurs

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non déterminé.
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non déterminé.
Désignation officielle de transport (IATA) : Non déterminé.
Désignation officielle de transport (ADN) : Non déterminé.
Désignation officielle de transport (RID) : Non déterminé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non déterminé.

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non déterminé.

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non déterminé.

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non déterminé.

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non déterminé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (IMDG) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (IATA) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (ADN) : Non déterminé.
Groupe d'emballage (RID) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non déterminé.

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT) n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT) n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
	Remarques	Ajouté	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Format FDS UE	Ajouté	
	Date d'émission	Modifié	
1.1	Numéro index	Ajouté	
1.1	n° CAS	Ajouté	
1.1	Numéro d'enregistrement REACH	Ajouté	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Modifié	
1.2	Destiné au grand public	Enlevé	
2.3	Autres dangers qui n'entraînent pas la classification	Ajouté	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
7.2	Produits incompatibles	Enlevé	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Ajouté	
12.1	Écologie - général	Ajouté	
16	Conseils de formation	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
FDS	Fiche de données de sécurité
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
BCF	Facteur de bioconcentration
TLM	Tolérance limite médiane
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
EC50	Concentration médiane effective
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

PARE FLAMME - contient des laines de silicate alcalino-terreux (laines SAT)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

PRECAUTIONS A PRENDRE APRES UTILISATION ET LORS DU DÉMANTELEMENT

: Dans presque toutes les applications, les produits (HTIW), laines d'isolation haute température, sont utilisés comme matériau d'isolation thermique pour aider à maintenir la température à 900 °C ou plus dans un espace fermé. Telles qu'elles sont produites, les fibres *Isofrax*, sont des matériaux vitreux qui dans les cas d'exposition continue à des températures élevées (supérieures à 900 °C) pourraient dévitrifier. Cela pourrait se produire avec formation d'une phase cristalline dont l'étendue dépendrait de la durée et de la température de l'exposition, la composition chimique des fibres et/ou la présence de fondants. Étant donné que seule une couche mince de la surface chaude d'isolation est exposée à une température élevée, la poussière respirable dégagée durant les opérations de démantèlement ne contient pas de niveaux détectables de silice cristalline (CS).

Dans les applications où le matériau est soumis à une contrainte thermique, la durée de l'exposition à la chaleur est normalement courte et une dévitrification significative permettant l'accumulation des CS ne se produit pas. C'est le cas par exemple du moulage des déchets.

L'évaluation toxicologique de l'effet et de la présence des CS dans un matériau HTIW chauffé artificiellement n'a pas montré de toxicité accrue in vitro ou in vivo. Les résultats des différentes combinaisons de facteurs comme une fragilité accrue des fibres ou des microcristaux incrustés dans la structure du verre de la fibre et par conséquent biologiquement inaccessibles, peut expliquer le manque d'effets toxicologiques.

L'évaluation IARC fournie dans la monographie 68 n'est pas applicable puisque les CS ne sont pas biologiquement accessibles dans les HTIW après l'utilisation.

Des concentrations élevées de fibres et autres poussières peuvent être produites lorsque les produits sont mécaniquement perturbés après leur utilisation pendant les opérations de démolition. Par conséquent ECFIA recommande:

De prendre des mesures pour diminuer les émissions de poussière; et

Que tout le personnel directement impliqué porte un appareil respiratoire approprié pour diminuer l'exposition et de se conformer aux limites réglementaires locales.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit